

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DIRECTEUR

Date : **Samedi 22 novembre 2025**

à distance Via l'application Zoom

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 11h10 par M. Hassane SADOK, Président, qui souhaite la bienvenue aux membres présents en visioconférence.

2. Présents et absents

2.1 Liste d'émargement

N°	NOM	PRÉNOM	FONCTION	COLLÈGE	PARTICIPATION
1	Alaphilippe	Souleyman	Membre	HN-H	oui
2	Bellahcene	Karim	Membre	Homme	oui
3	Bernard	Philippe	Membre	Homme	oui
4	Brouland	Jean-Dominique.	Membre	Homme	oui
5	Chaize	Marine	Membre	Femme	oui
6	Cochet	Maryline	Membre	Femme	oui
7	Coulon	Maggy	Membre	Femme	Excusée
8	Courtens	Karim	Membre	Homme	Excusée
9	Dagci	Cengiz	Membre	Homme	oui
10	Felicite	Sophie	Membre	Femme	Excusée
11	Forca	Sybille	Membre	Femme	oui
12	Gentil	Pascal	Membre	Homme	oui
13	Guet	Karim	Membre	Homme	oui
14	Komou Samo	Eric	Membre	Enseignant/H	
15	Kong	Bopha	Membre	Handi Tkd	
16	Lamine	Karima	Membre	Arbitre/F	oui
17	Larabi	Rafika	Membre	Femme	oui
18	Laudren	Bruno	Membre	DA/M	oui
19	Luron	Isabelle	Membre	DA/F	oui
20	Mahaoui	Karim	Membre	Homme	oui
21	Marchadier	Léa	Membre	Femme	oui
22	Neu	Julie	Membre	Enseignant/F	

N°	NOM	PRÉNOM	FONCTION	COLLÈGE	PARTICIPATION
23	Odjo	Denis	Membre	Arbitre/M	oui
24	Rattier	Pascale	Membre	Handi Tkd/M	oui
25	Robert	David	Membre	Homme	oui
26	Sadok	Hassane	Président	Homme	oui
27	Vander-Zwalm	Estelle	Membre	HN-F	
28	Viglione	Claude	Membre	DA/H	oui
29	Zampi	Joelle	Membre	DA/F	oui

22 présents sur 29.

2.2 Liste des invités présents

N°	NOM	PRÉNOM	FONCTION
1	Rosso	Patrick	Membre permanent avec voix consultative

Rappel de l'Ordre du jour

1. Institut du Taekwondo Français
2. Résultats des Équipes de France
3. Règlement des compétitions
4. Projet Coupe de France des Clubs
5. CSDGE : Frais d'inscription aux passages de grades
6. Projet de passage de grade en club
7. Adoption du Plan fédéral de prévention des violences
8. Nomination de la présidence de la commission d'appel de la FFTDA
9. Intégration dans les statuts de la saisine de la commission de discipline par le référent VSS de la FFTDA
10. Adoption d'une note juridique à destination des clubs (port de signes religieux en pratique en club)
11. Nomination d'un délégué à la protection des données et vote de la politique de gestion des données personnelles

1. INSTITUT FRANÇAIS DU TKD

Rappels des principaux éléments

- Implantation : ville de Joinville, terrain d'approximativement : 1000m2
- Coût estimé à 3,5 millions HT
 - 1,2M : Région Île de France
 - Promesse agglomération Grand Paris : au moins 500K€

- Promesse de l'Agence Nationale du Sport : 1M€ en 2022
- Département 94 : en attente la confirmation du montant
- Budget FFTDA : 1M€ prévu, actuellement disponibles 750 000 suite à « l'arnaque au Président »
- Budget bouclé en début de 2026

Pour des raisons d'efficacité, l'architecte et le notaire sont ceux choisis par la ville de Joinville pour le futur complexe sportif qui sera bâti en 2027, face à notre Institut.

*Le dossier est soumis au vote des 22 membres présents du Comité directeur : **vote à l'unanimité.***

2. RÉSULTATS DES EQUIPES DE France (voir document joint)

- Championnat du Monde Senior
- Championnats d'Europe Cadets

Une réflexion est jugée nécessaire sur certains excès (régimes notamment) ou sur le calendrier (nombre de rencontres). La catégorie cadets en Taekwondo correspond aux minimales dans d'autres sports

- Championnats du Monde féminins
 - Contexte particulier en Guinée équatoriale
 - Enchaînement après les mondiaux
 - Compétition très relevée
- Championnats d'Europe Juniors

3. RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS (voir document joint)

Mise à jour article 2.2.1.2 : matériel obligatoire :

- protection des cadets, protège-dents obligatoire même si le casque à bulle est utilisé.

Objectifs :

- Sécurité des athlètes
- Conformité réglementaire
- Éviter tout flou réglementaire lors des contrôles d'équipement

Une question est soulevée : il s'agit d'un règlement pour la France, mais il n'est pas imposé au niveau international. Il est proposé de faire des tests, notamment de récupération, afin de ne pas mettre nos Cadets en difficulté.

- Règlement compétitions poomsae, pour les Cadets :

Il est décidé d'appliquer le même règlement que pour les compétitions combat : la nationalité française n'est pas obligatoire.

Décision validée à l'unanimité des membres du Comité Directeur présent.

4.PROJET COUPE DE FRANCE DES CLUBS

En se basant sur les modèles Italien et Espagnol, qui organisent des compétitions de plus de 4000 participants, l'objectif est de créer une compétition ouverte à tous les licenciés de la fédération quelle que soit leur nationalité. La compétition est ouverte à tous les licenciés de la FFTDA qui représentant leurs clubs.

Réflexion sur un événement festif et convivial, sans dynamique de pratique compétitive prioritaire ; les modalités et le calendrier restent à étudier

Les combattants participent au nom de leur club, sans qualification préalable ni limitation restrictive.

5.CSDGE : FRAIS D'INSCRIPTION AUX PASSAGES DE GRADES (voir document joint)

- Harmonisation des tarifs d'inscription : Actuellement les tarifs appliqués sont les suivants :
 - 25€ pour 1^{er} et 2^{ème} Dan
 - 45€ pour 3^{ème} Dan et supérieurs.

Proposition d'harmonisation :

- Frais d'inscription unique : 35€ quel que soit le grade.

Résolution votée à l'unanimité des présents

- Le barème actuel des indemnités des juges et intervenants de stages est présenté (voir fichier joint).
- La proposée de modification des indemnités suivante est votée en séance :

BAREME INDEMNITÉS JUGES ET INTERVENANTS STAGES 2024-2028

mise à jour : Comité Directeur FFTDA du 22 novembre 2025

Juge Dan examen Dan	1 jour	2 jours
Expert (7 ^e -8 ^e -9 ^e Dan) (<i>non salarié</i>)	90	180

Résolution votée à la majorité des présents

6.PROJET DE PASSAGE DE GRADE EN CLUB

Une discussions est engagée sur les modalités :

- Exigence de labélisation ou non ?
- Professeurs référencés sur bases fédérales et possédant un 3ème Dan minimum
- Accompagnement par un ou 2 autres enseignants possédant un 3ème Dan minimum
- Le club doit avoir nombre minimal d'adhérents ?
- Proposer aux clubs qui ne remplissent pas les conditions de s'adresser aux départements
- Étudier une ceinture de couleur « honorifique » pour favoriser les participations ?

7.TARIFS DES FORMATIONS (voir document joint)

Une augmentation est proposée. Le Bureau directeur propose de ne pas les valider en l'état mais de poursuivre l'étude.

Nécessité de considérer en compte :

- Ceux qui entament une formation sur leurs fonds propres
- Ceux qui sont financés

8. ADOPTION DU PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DES VIOLENCES (voir document joint)

Nouvelle obligation du Ministère des Sports, cadrage ministériel

Mise en conformité, structuration et protection.

Responsable du sujet : Myriam Baverel

4 piliers du Plan de prévention :

- Prévenir
- Signaler
- Traiter
- Suivre

Évolution : saisine directe (art 10) - modification du Règlement disciplinaire pour permettre au CTS référent de saisir directement la Commission de discipline.

Résolution validée à l'unanimité

8.NOMINATION DE LA PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL DE LA FFTDA

Le Bureau de la FFTDA proposé la nomination de M. Paul Viscogliosi à la présidence de la commission d'appel.

Résolution validée à l'unanimité

9. RÈGLEMENT DISCIPLINAIRE (voir document joint)

Résolution validée à l'unanimité des présents

11. NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES ET VOTE DE LA POLITIQUE DE GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Mise en conformité réglementaire et sécurisation juridique de la FFTDA

Résolution votée à l'unanimité

10. Points divers

- **Atterrissage budget**
 - Procédures juridiques : 17/11 : nouvelle victoire en appel
 - ANS : dotation supplémentaire allouée lors du dernier trimestre de l'année 2025
 - Atterrissage actuel entre -70k€ et -100 000€,
 - Retard sur prises de licences (actuellement mois 3000 licenciés).

- **Prochaine AG 8 mars 2026 :**
 - Chaque président de commission présentera le projet d'actions 2026-2028 de sa commission, et le bilan sera présenté l'année suivante
 - Journée Internationales des droit des femmes : occasion de mettre en avant les Licenciées du Taekwondo et Disciplines Associées ?
 - Prévoir de remercier adame Nora Bouteria qui partira à la retraite en fin 2026.
- **Composition complète des commission**
 - Finalisée, à afficher

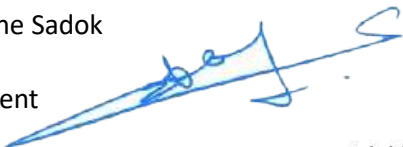
- **Equipementier - société Yalouz,**
 - Cette convention concerne uniquement le textile
 - Hors Équipe Première
 - Proposition de contractualisation à l'étude, permettant envisager une recette financière
 - Proposition de vote à distance adressé au CD

- **SCI Matin calme**
 - Refus de la présidente de la ligue AURA (représentant 1% des parts) de signer le procès-verbal de la dernière AG
 - La procédure judiciaire concernant « l'arnaque au Président », suit son cours.

Réunion clôturée à 13h20

Hassane Sadok

Président

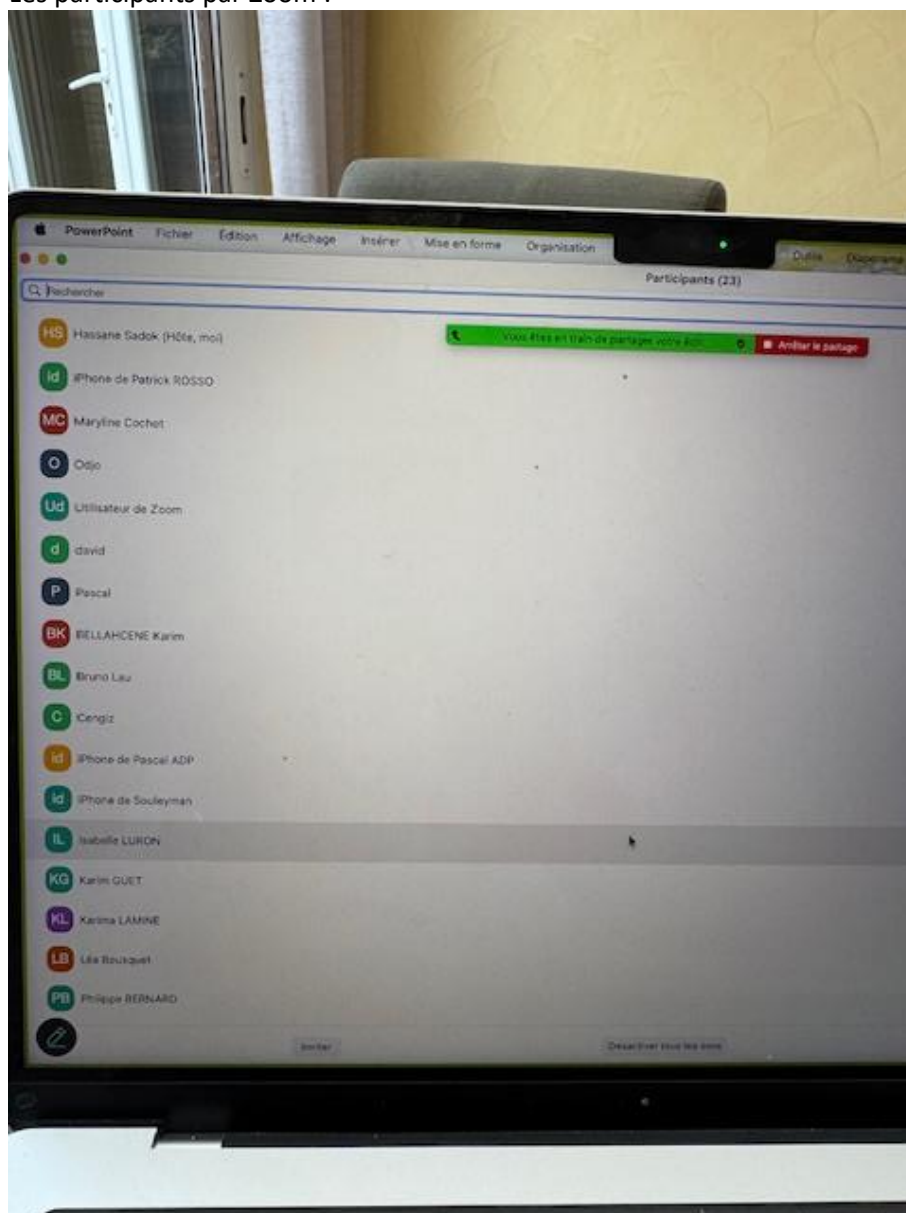


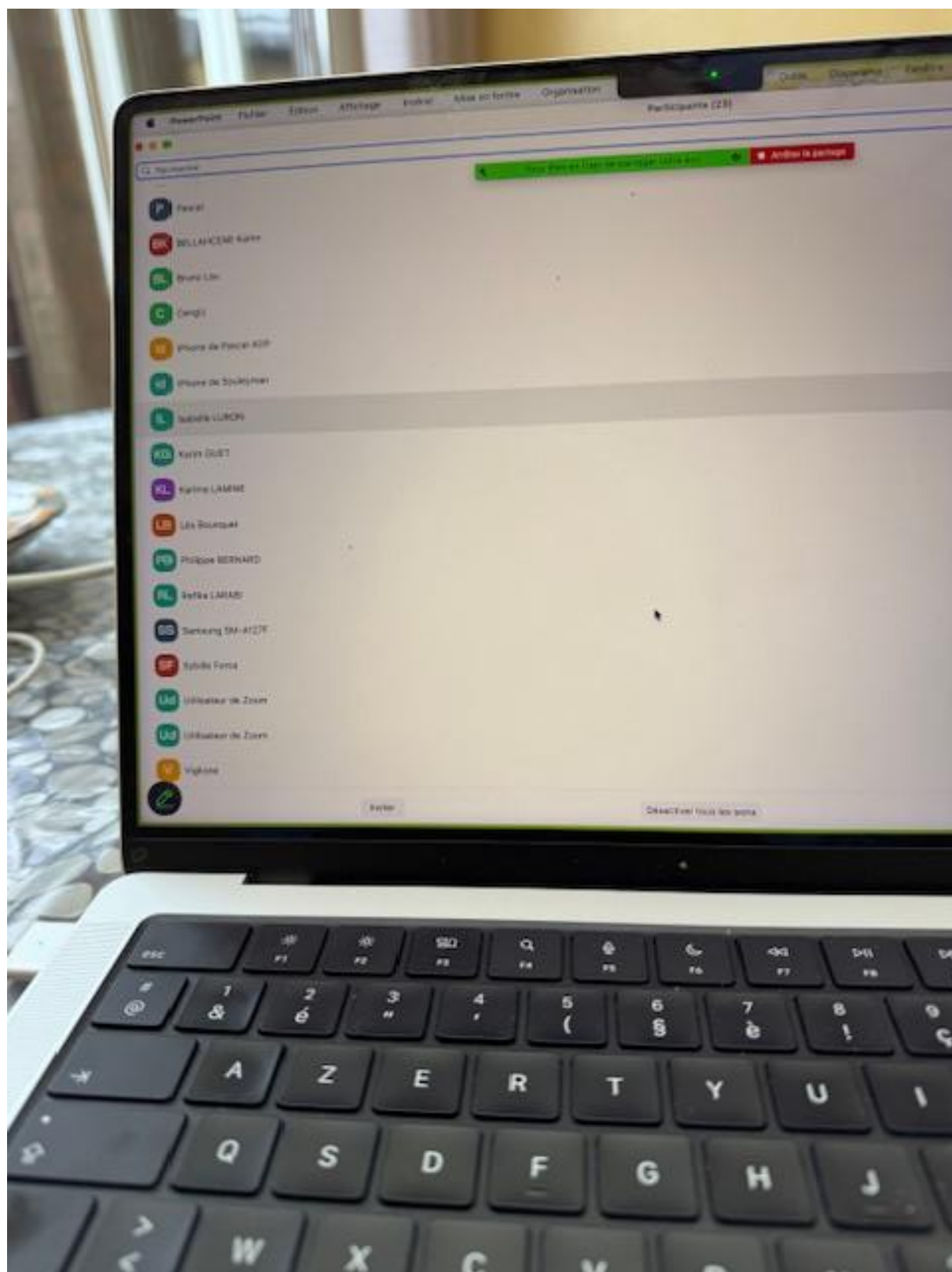
Sybille Forca

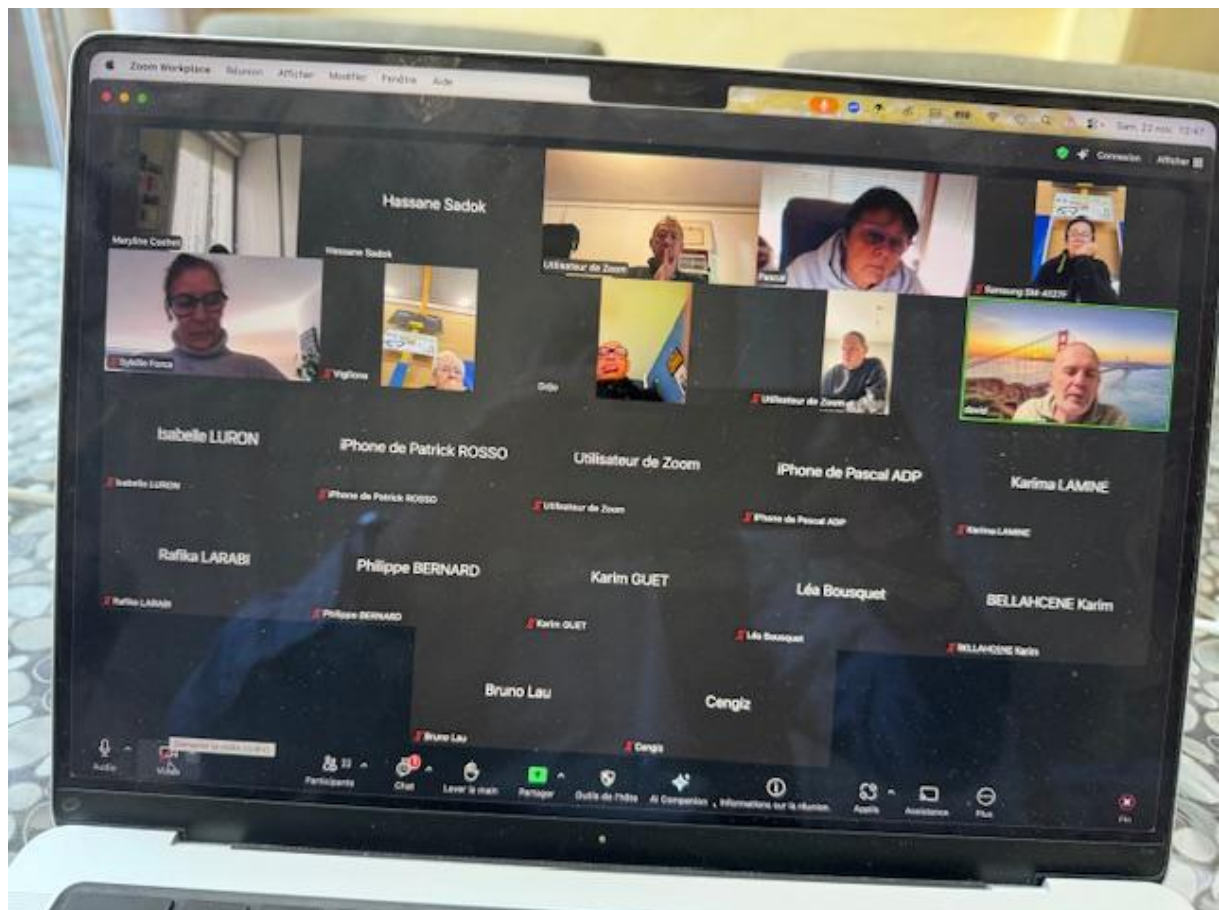
Secrétaire Fédéral



Les participants par Zoom :







COMITÉ DIRECTEUR F.F.T.D.A



22 NOVEMBRE 2025

VISIOCONFÉRENCE DU 22 NOVEMBRE 2025 - DE 11H A 13H

1. Institut Français du Taekwondo
2. Résultats des Equipes de France
3. Règlement des compétitions
4. Projet Coupe de France des Clubs
5. CSDGE
6. Projet Passage de grade en club
7. Tarifs des Formations fédérales
8. Adoption du Plan fédéral de prévention des violences
9. Nomination de la présidence de la commission d'appel de la FFTDA
10. Règlement disciplinaire
11. Adoption note juridique à destination des clubs
12. Protection des données personnelles : Nomination d'un délégué DPO* et vote de la politique des données personnelles.

*Data Protection Officer

1. Institut Français du Taekwondo

Résultat du vote du projet de l'Institut Français du Taekwondo :

- Adopté à l'unanimité :

Merci de votre réactivité et mobilisation !

Les démarches en cours :

- Demandes de subventions institutionnelles
- Promesse de bail en cours de rédaction
- Prochain Conseil municipal de Joinville le Pont : 9 décembre 2025

Les prochaines étapes :

- Choix de l'architecte qui sera le MOE — Maîtrise d'Œuvre
- Choix du AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage



2. Résultats des Equipes de France

- Fin de saison intense avec la multiplication d'échéances internationales programmées tardivement par la WT et la WTE
- Nouvelle organisation

1

CHAMPIONNATS DU MONDE SENIORS

- 3 Quarts de Finaliste
- Premier mondial pour 4 athlètes (dont 2 de 17 et 18 ans) .
- Changement de catégorie de poids pour Cyrian
- Magda absente pour blessure
- Transition : Nouvelle organisation

2

CHAMPIONNATS D'EUROPE CADETS

2 athlètes médaillées :
Argent pour Enéa Brunet (-37 kg)
Bronze pour Naia Bagadi (+59 kg)

3

CHAMPIONNATS DU MONDE FEMININ

1 Quart de Finaliste sur les
3 athlètes engagées :
Mah Fofana (-53 kg), Inès Mehnana (-67 kg) et Kanelya Carabin (-57 kg).

Emoussées par les Championnats du Monde

4

CHAMPIONNATS D'EUROPE JUNIORS

12 athlètes engagés
1 médaille d'argent pour Manissa rollings (-55kg)
1 médaille de bronze pour Andreas LEPAPE (-51kg)

En cours



3. Règlement des compétitions

MISE À JOUR ARTICLE 2.2.1.2 - MATÉRIEL OBLIGATOIRE (CADETS)

1. MODERNISATION ET FLUIDITÉ DES PROCÉDURES

- **Lisibilité** : Réécriture pour clarté (Titres par articles, distinction Avocat/Conseil).
- **Numérique** : Officialisation des délibérations en visioconférence (Art. 8).
- **Sécurité Juridique** : Clarification du départ des délais d'appel (à compter de la notification).

2. LA MODIFICATION (ARTICLE 2.2.1.2 - MODALITÉS DES COMBATS)

Ajout explicite du protège-dents dans la liste des équipements obligatoires :

- Tenue : dobok blanc [...], ceinture, protections tibiales, cubitales, génitales, casque à bulle et plastron, protège-dents, protections du pied, gants.

RÉSOLUTION SOUMISE AU VOTE

"Le Comité Directeur valide la modification de l'article 2.2.1.2 du Règlement des Compétitions intégrant le protège-dents comme matériel obligatoire."





4. **Projet Coupe de France des Clubs**

5. CSDGE

VALIDATION DU TARIF UNIQUE DES PASSAGES DE GRADES

RÉSOLUTION SOUMISE AU VOTE

"Le Comité Directeur valide le **tarif unique de 45€** pour les frais d'inscription aux passages de grades, suite à la proposition du Bureau restreint de la CSDGE. "



BAREME INDEMNITÉS JUGES ET INTERVENANTS STAGES 2024-2028

BAREME INDEMNITÉS JUGES ET INTERVENANTS STAGES 2024-2028		
mise à jour : Comité Directeur FFTDA du		
Juge Dan examen Dan	1 jour	2 jours
CDT- Ligue - Juge Dan (non salarié)	40 €	80 €
National 3ème degré (non salarié)	50 €	100 €
National 2ème degré (non salarié)	60 €	120 €
National 1er degré (non salarié)	70 €	140 €
Intervenants stages de préparation Dan	1/2 journée	Journée
DGD (non salarié)	50	100
DGL (non salarié)	60	120
RDAL (non salarié)	60	120
Expert (7è-8è-9è Dan) (non salarié)	70	140
Textes de référence et sources juridiques : Franchise annuelle : exonération de charges sociales tant que la somme annuelle n'excède pas 14,5 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS). En 2025, le PASS est estimé à 46 368 €, donc : Franchise annuelle = 14,5 % × 46 368 € = 6 723 € (soit 129,28 € maximum par semaine).		

1. LES OBJECTIFS DE LA GRILLE
- **Harmonisation** : Garantir un traitement équitable pour tous les intervenants sur le territoire national.
 - **Sécurité Juridique** : Respect strict de la franchise annuelle URSSAF
 - **Maîtrise Budgétaire** : Plafonnement des remboursements kilométriques et forfaitisation des frais de vie.

RÉSOLUTION SOUMISE AU VOTE

"Le Comité Directeur valide la grille des indemnités et de défraiement des juges et intervenants pour la période 2024-2028."





6. Projet Passage de grade en club

7. Tarifs des Formations

REVALORISATION DES TARIFS

1. UNE TARIFICATION FIGÉE DEPUIS 10 ANS

- Les tarifs fédéraux n'ont pas évolué depuis la saison 2014-15.

2. EXPLOSION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

- Hausse significative des coûts de location des structures (Impact travaux JOP 2024 + Post-Covid).

3. DÉCROCHAGE DU TARIF CQP MAM

- Un écart injustifié avec les autres fédérations délégataires (Judo, Aïkido, etc.) :
 - Tarif Autres Fédérations : ~ 2 000 €
 - Tarif actuel Taekwondo : 810 €

RÉSOLUTION SOUMISE AU VOTE

"Le Comité Directeur valide la revalorisation des tarifs formation pour la saison 2026/2027."



Diplômes	Nb de journées	Régime	Tarifs personnel OU clubs*		Tarifs Organisme Financeurs**	
			2025 2026	NOUVEAUX TARIF A VALIDER 2026-2027	2025 2026	NOUVEAUX TARIF A VALIDER 2026-2027
DAC	2 jours	EXT	50€	60€	130€	130€
DIF	7 jours ou 4 WE	EXT	210 €	350€	500€	640€
		DP	280 €	420€	573€	713€
		PC	500 €	640€	800€	940€
CQP Module 1	7 jours ou 4 WE (= DIF)	EXT	210€	350€	500€	640€
		DP	280€	420€	573€	713€
		PC	500€	640€	800€	940€
CQP Module 2 (+suivi stagiaire/tuteur)	5 jours	EXT	150€	580€	360€	790€
		DP	200€	630€	410€	840€
		PC	360€	790€	570€	980€
CQP Module 3 (+ organisation <u>certification</u> avec le jury)	7 jours	EXT	400€	780€	550	930€
		DP	480 €	850€	623€	990€
		PC	700 €	950€	850€	1100€
CQP Module FOAD	25h	-	50€	90€	200€	200€
QF body taekwondo	2 jours	EXT	100 €	120€	160€	180€
		DP	120 €	140€	180€	190€
		PC	160 €	180€	246€	266€
QF entraîneur combat	7 jours	EXT	140 €	160€	220€	240€
		DP	170€	190€	250€	270€
		PC	240€	260€	320€	340€
QF PSH	3 jours	EXT	140€	160€	220€	240€
		DP	170€	190€	250€	270€
		PC	240€	260€	320€	340€



STOP!

8. Adoption du Plan fédéral de prévention des violences

MISE EN CONFORMITÉ, STRUCTURATION ET PROTECTION

1. LE CONTEXTE ET L'ENJEU

- **Cadrage Ministériel 2025** : Mise à jour obligatoire pour répondre aux nouvelles exigences de l'État.
- **Objectif** : Garantir un environnement sûr, respectueux et inclusif pour tous les licenciés.
- **Gouvernance** : Pilotage par la DEIPP (Direction Éthique, Intégrité et Politiques de Prévention) créée au sein de la DTN.

2. LES 4 PILIERS DU PLAN

-  **PRÉVENIR** : Formation via la plateforme "Sport Responsable", sensibilisation terrain, et contrôle d'honorabilité automatisé.
-  **SIGNALER** : Portail fédéral unique (accessible via fftda.fr) et centralisation via la cellule de traitement.
-  **TRAITER** : Procédures rigoureuses (Cellule de traitement + Commission de discipline) et lien avec la Justice (Art. 40).
-  **SUIVRE** : Reporting annuel, évaluation et transparence.



8. Adoption du Plan fédéral de prévention des violences

ÉVOLUTION DISCIPLINAIRE

1. Une évolution majeure : La Saisine Directe (Art. 10)

- La mesure : Modification du Règlement Disciplinaire pour permettre au CTS référent (DEIPP) de saisir directement la Commission de Discipline.
- **Les avantages :**
 - ✓ **Réactivité** : Accélère le traitement des situations graves.
 - ✓ **Neutralité** : Évite les interférences hiérarchiques ou politiques.
 - ✓ **Conformité** : Répond aux attentes du Ministère (MSJVA).

RÉSOLUTION SOUMISE AU VOTE

Validation par le CD du Plan Fédéral de Prévention des Violences 2025-2029 ainsi que la modification de l'article 10 du Règlement Disciplinaire permettant la saisine directe par le référent national."





9. Nomination de la présidence de la commission d'appel de la FFTDA



10. Règlement disciplinaire

MODERNISATION, RÉACTIVITÉ ET COHÉRENCE FÉDÉRALE

1. MODERNISATION ET FLUIDITÉ DES PROCÉDURES

- **Lisibilité** : Réécriture pour clarté (Titres par articles, distinction Avocat/Conseil).
- **Numérique** : Officialisation des délibérations en visioconférence (Art. 8).
- **Sécurité Juridique** : Clarification du départ des délais d'appel (à compter de la notification).

2. Renforcement de la Protection (Lien avec le PPV)

- **Saisine Directe (Art. 10)** : Le Référént "Prévention des Violences" (DEIPP) peut désormais saisir directement l'organe disciplinaire
- **Mesures Conservatoires (Art. 12)** : Pouvoir étendu au Président de l'organe disciplinaire pour suspendre provisoirement en urgence (Réactivité face au danger).

10. Règlement disciplinaire

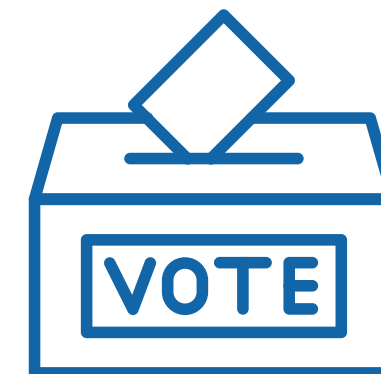
MODERNISATION, RÉACTIVITÉ ET COHÉRENCE FÉDÉRALE

3. ÉVOLUTION DES SANCTIONS (ART. 22)

- **Alignement** : Mise en conformité avec le Code du Sport.
- **Nouveauté Majeure** : Possibilité de prononcer le Retrait de Grade (Dan) pour des faits graves (violences, atteintes aux mœurs, éthique). Le grade n'est plus un acquis intouchable en cas de faute grave.

RÉSOLUTION SOUMISE AU VOTE

"Le Comité Directeur valide la refonte du Règlement Disciplinaire intégrant les nouvelles procédures de saisine, de mesures conservatoires et l'échelle des sanctions actualisée."



12. Protection des données personnelles

MISE EN CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET SÉCURISATION JURIDIQUE DE LA FFTDA

1. L'ENJEU :

- **Obligation Légale** : Mise en conformité stricte avec le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et la loi "Informatique et Libertés".
- **Sécurité Juridique** : Ce document protège la FFTDA contre les sanctions potentielles de la CNIL en formalisant nos procédures.
- **Transparence** : Garantir aux licenciés une information claire sur l'usage de leurs données.

2. CE QUE LE DOCUMENT ENCADRE (POINTS CLÉS)

- **Les Données** : Gestion des licences, données sportives (Grades/Dan, Résultats), données sensibles (Certificats médicaux) et Honorabilité.
- **Les Finalités** : Utilisation strictement limitée à l'objet social de la fédération (organisation, promotion, réglementation).
- **Les Droits** : Procédure claire pour l'exercice des droits des licenciés (Accès, Rectification, Effacement), avec des exceptions pour protéger la mémoire sportive (conservation des grades et résultats).

RÉSOLUTION SOUMISE AU VOTE

"Le Comité Directeur valide la Politique de Confidentialité et de Protection des Données Personnelles pour mise en application immédiate et diffusion sur les supports fédéraux."

